

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 6 Décembre 2023

A la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 28 Novembre 2023

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie		X	LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy		X
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne		X
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert		X

▪ **Absents :**

- Mme Marie ALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mr Guy MONTET, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Véronique REDEMPT était absente excusée,
- Mme Maryvonne REDON-SARRAZY, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Louis DUBOIS,
- Mr Gilbert TARRADE, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Delphine BERNIER.

▪ **Secrétaire de séance** : Mr Eric LAVOREL

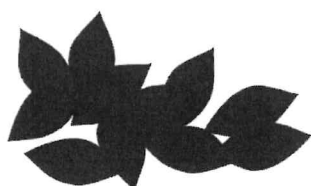
▪ **DÉLIBÉRATION N°2023-111 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT AU PROFIT DE [REDACTÉ] POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE D'UN LOGEMENT**

Monsieur le Président expose que [REDACTÉ] a déposé une demande de subvention pour des travaux concernant son habitation qui est située [REDACTÉ]

[REDACTÉ] Celle-ci concerne des travaux de rénovation énergétique d'un logement.

Il précise que le montant global de cette opération s'élève à la somme de 25 540.15 € HT, dont 24 540.15 € HT de travaux.

Il présente ensuite le plan de financement transmis par l'opérateur mandaté pour assurer l'instruction de ce dossier (SOLIHA) :



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20231206-2023-111-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

FINANCEURS	FRAIS AMO	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES
	1 000.00 €	24 540.15 €
Subvention ANAH	600.00 €	18 770.00 €
Subvention Conseil Départemental 87	200.00 €	1 500.00 €
Subvention CDC BSHV	200.00 €	500.00 €
Total des aides	1 000.00 €	20 770.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	0.00 €	3 770.15 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	3 770.15 €	

Il indique que le règlement d'intervention du programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne prévoit, pour ce dossier :

- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) de **200.00 €**,
- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre des travaux, de **500.00 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2022-100 en date du 2 Novembre 2022 concernant la mise en œuvre du Programme Départemental de l'habitat (PDH) visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne sur la période 2023-2027,

Vu la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PDH visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne signée le 16 Décembre 2022,

Vu le règlement d'intervention annexé à la convention-cadre du 16 Décembre 2022,

Considérant la demande de subvention portant sur le bien situé au [REDACTED]

[REDACTED] appartenant à [REDACTED]

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'accorder à [REDACTED]
 - Une subvention de **200.00 €** au titre de la mission AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage),
 - Une subvention de **500.00 €** au titre des travaux, dans le cadre de la rénovation énergétique d'un logement situé au [REDACTED]
- **PRECISE** que cette aide sera versée directement au propriétaire bénéficiaire par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.
Au préalable, il conviendra de transmettre à l'EPCI :
 - Le justificatif de paiement de la subvention par l'ANAH et le plan définitif de financement qui sera produit par l'AMO avec l'ensemble des factures justificatives des travaux réalisés,

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 6 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	16
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

